

Le règlement intérieur rassemble et fixe l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Nous invitons les parents et familles à le lire attentivement et à l'imprimer pour pouvoir s'y référer régulièrement. Toute infraction à ce règlement fera l'objet d'un rappel à l'oral puis d'un rappel par mail en cas d'infractions répétées. La direction se réserve le droit de suspendre l'inscription d'un élève si ces infractions nuisent au bon fonctionnement et à l'équilibre de l'école.

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Horaires

Les horaires suivants s'appliquent aux quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Attention, l'école est fermée le mercredi.

- **Garderie du matin** > 8h00 à 8h30
- **Accueil** > 8h30
- **Fermeture du portail de l'école** > 8h45
- **Pause Déjeuner en dehors de l'école** > 11h30 à 13h30

• Les pauses récréatives ont lieu chaque matin et chaque après-midi aux horaires décidées par les enseignantes en fonction de la dynamique de groupe, ainsi que sur la pause déjeuner entre 12h15 et 13h00.

- **Repos** > Une sieste de 13h30 à 15h00 pour la maternelle et un temps calme entre 13h00 à 13h30 pour la primaire
- **Sortie de classe après-midi** > à 16h30 pour la maternelle et la primaire

Attention les portes de l'école ferment à 16h45 pour la maternelle et pour la primaire. Au-delà, le forfait mensuel de garderie est facturé. Si vous souhaitez profiter d'un temps d'échange avec l'enseignante, nous vous invitons à prendre un rendez-vous individuel ou à lui poser vos questions via l'application Classroom.

- **Garderie (soir)** > 16h30 à 18h00
L'école clôture ses portes à 18h00.

La garderie du matin et du soir est un forfait mensuel et la facture est délivrée aux parents de manière trimestrielle en décembre, en avril et en juin et elle est à régler dès réception.

PONCTUALITÉ : Il est important que les parents soient ponctuels pour fournir des repères à l'enfant, lui apporter ainsi confort et sécurité pour bien commencer sa journée d'école et pour montrer l'exemple du bon respect des règles de l'école.

Les retards dérangent l'enfant qui arrive en dernier et est en décalé avec le reste du groupe et ils dérangent la classe qui est déjà lancée dans la dynamique des activités. Par respect pour l'équipe pédagogique et pour le bon fonctionnement de l'école, en cas de retards répétés, un premier message sera écrit aux parents pour leur demander de respecter les horaires de l'école. Si les retards persistent, lorsque le portail sera fermé, les élèves concernés ne seront plus admis en classe avant la pause déjeuner de 11h30.

- **Retard durant le temps de garderie** >

Si vous pensez être juste à l'heure pour venir chercher votre enfant à 18h00, nous vous demandons pour le bien-être de tous, de trouver un relai qui puisse récupérer votre enfant à votre place au besoin, auprès de votre famille, de vos amis, voisins, nounou ou des autres parents d'élèves de l'école.

En cas de retard répété, par respect pour l'équipe encadrante et pour le bon déroulement de l'école, la direction se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant en garderie.

Responsabilité

Dès votre franchissement du portail de l'entrée principale sur le site de l'école situé au 25 Allée des Pivoines 33470 Gujan-Mestras, nous vous rappelons que votre enfant reste sous votre entière responsabilité les jours d'école comme les jours de manifestations.

L'accueil des enfants est assuré entre 8h30 et 8h45. Tant que l'enfant n'a pas été pris en charge par un adulte de l'école, il reste sous l'entière responsabilité du parent ou accompagnant. Les parents doivent avoir quitté l'établissement au plus tard à 8h45, heure de fermeture du portail.

La sortie se déroule au portail entre 16h30 et 16h45, et dès que l'enfant est confié aux parents il est sous leur entière responsabilité. Nous demandons au parents d'être vigilant avec la route et les véhicules des autres parents.

Les élèves de l'école pourront être déposés ou récupérés à l'école **uniquement** avec un adulte responsable **préalablement inscrit** sur la liste des personnes autorisées à chercher votre enfant. C'est aux responsables légaux de tenir cette liste à jour auprès de la direction.

Fréquentation :

L'inscription à l'école implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.

Absences :

Toutes les absences des élèves doivent être obligatoirement justifiées.

Pour les absences prévues : les représentants légaux de l'élève doivent avoir rempli, signé et remis le formulaire d'absence à l'enseignante au plus tard la veille du premier jour d'absence.

Déjeuner à l'école

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune à l'école, vous devez prévoir :

- un repas froid ou chaud
- des couverts
- une gourde d'eau marquée au prénom de l'enfant (maxi 50cl et qu'il est capable d'ouvrir et fermer lui-même)

Pour les repas chauds, nous demandons aux parents de se munir d'une lunch-box chauffante (nous recommandons la marque italienne 'Spice Amarillo Inox').

Vous devez respecter ces règles d'hygiène obligatoires pour utiliser les Lunch Box:

- La Lunch box doit être nettoyée avant chaque utilisation.

-Le repas consommé par votre enfant à l'école doit avoir été cuisiné au plus tard la veille et avoir été tenu au réfrigérateur dans une boîte hermétique propre ou directement dans la Lunch box.

-La Lunch box et les boîtes hermétiques doivent ensuite être rangées dans un sac isotherme le matin juste avant le départ pour l'école et être déposée dans le réfrigérateur de la classe immédiatement en arrivant à l'école.

L'école s'engage à respecter les normes d'hygiène des réfrigérateurs de collectivité.

Pour les repas chauds, les Lunch Box contenant le repas seront sorties 40 minutes seulement avant l'heure du déjeuner pour être chauffées lentement dans les Lunch Box. Pour les repas froids, les boîtes hermétiques seront sorties uniquement à l'heure du déjeuner.

L'école internationale du bassin d'Arcachon décline toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire due à un non-respect des règles d'hygiène par les parents.

En-cas à l'école

Pour des raisons évidentes de santé publique, les produits sucrés sont interdits à l'école (*sauf lors des moments exceptionnels de partage pour les anniversaires et fêtes d'école*).

Aucun biscuit, gâteau, bonbon, sucrerie, qu'ils soient industriels ou fait maison n'est autorisé à l'école. Pour les en-cas de la journée, seuls les crudités, fruits frais, fruits secs et compotes sont autorisés.

En cas de non-respect de ces consignes, il sera demandé à l'enfant de laisser les biscuits dans son cartable pour les manger après l'école, et un mot de rappel sera écrit aux parents via Classroom.

Les en-cas sont à amener dans des petits sacs en tissus ou des boîtes hermétiques facilement ouvrables par votre enfant et marqué de son prénom.

Fête d'anniversaire à l'école

Les anniversaires sont fêtés à l'école le dernier vendredi de chaque mois. Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire à l'école, vous pouvez prévenir votre équipe enseignante et amener un gâteau et des sucreries à partager avec les camarades pour ce jour-là. Nous vous remercions de prévoir si besoin des assiettes et/ou des serviettes recyclables jetables.

Nous vous invitons également à amener 1 photo de chaque année de vie de votre enfant pour faire notre rituel anniversaire.

2.VIVRE-ENSEMBLE & RESPECT

L'École Internationale du Bassin d'Arcachon est un établissement scolaire laïque ouvert sur le monde, qui accueille des élèves de toutes les nationalités et de toutes les religions. Le français et l'anglais sont les deux langues de communication à l'école.

La tolérance et le respect d'autrui sont des valeurs fortes au sein de l'école, et nous demandons à toutes les familles de s'inscrire dans cette démarche d'éducation à la paix.

Au sein de l'école internationale du bassin d'Arcachon, nous nous engageons à respecter le cadre légal en matière de discipline, et nous nous engageons à respecter et protéger tous les élèves de notre établissement.

Le cadre légal français et international relatif à l'éducation des enfants

- Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), article 19 :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. »

- Code civil français, loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires à l'égard des enfants :

« L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. »

- Circulaire de l'Éducation nationale du 6 juin 1991 :

"Tout châtiment corporel est strictement interdit".

- Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale du 13 juillet 2000 :

"Les punitions infligées doivent respecter la personne de l'élève et sa dignité : sont proscrites en conséquence toutes les formes de violence physique ou verbale, toute attitude humiliante, vexatoire ou dégradante à l'égard des élèves" -

Discipline positive

La discipline de notre établissement s'inscrit dans le cadre de notre programme global d'éducation à la paix. À la place des sanctions ou des punitions, sont utilisées les conseils d'élèves et les réparations éducatives. Tous les membres de la communauté éducative de l'école donnent l'exemple en faisant preuve d'une bonne gestion de leurs émotions afin de ne pas crier devant des élèves et de garantir un cadre serein pour l'épanouissement de tous.

Jusqu'au collège, les enfants sont en plein apprentissage des règles de vie, et cela peut être un challenge plus ou moins difficile selon les élèves. C'est le rôle des enfants d'expérimenter, de tester les limites du cadre et de réagir avec autant de violence que leur émotion ressentie est forte.

C'est le rôle des adultes de leur donner le bon exemple, de leur fixer un cadre sécuritaire, de les accompagner avec bienveillance et constance, et de leur apprendre des moyens pour contrôler leurs émotions, s'exprimer avec bienveillance et être capable de trouver des solutions constructives et gagnantes pour tous.

Pour faire respecter les règles de vie de l'école, tous les membres de l'équipe éducative utilisent la méthode de discipline positive et la communication bienveillante, une complémentarité de mesures préventives et de mesures d'accompagnement.

Les mesures préventives :

- Pose d'un cadre sécurisant : Réflexion, travail du sens et appropriation des règles de vie par les élèves
- Encadrement de proximité des élèves durant l'intégralité des temps scolaires et présence active des adultes durant les temps de transition tels que garderie, récréation et repas.
- Ateliers hebdomadaires d'éducation à la paix pour apprendre à gérer les malentendus de manière saine et constructive avec différents supports (Institut Pacifique, discipline positive, communication bienveillante, Kimochis...)
- Ateliers-jeux quotidiens pour développer les compétences psycho-sociales
- Encouragement positif des tentatives, valorisation des efforts et de l'apprentissage par l'erreur
- Séparation entre l'enfant et le comportement : Ce n'est pas l'enfant qui est désagréable, mais son comportement qui est inadapté.
- Jeux et activités ludiques pour développer la confiance et la collaboration avec l'enseignante
- Atelier de philosophie pour élargir l'esprit et développer l'esprit critique
- Conseil des élèves pour sensibiliser les élèves au règlement des problèmes par la communication et la coopération

Les mesures d'accompagnement en cas de non respect des règles de vie :

- Intervention auprès de l'enfant dans le calme et le discernement par l'enseignante et/ou la directrice
- Écoute empathique des besoins et émotions de l'enfant : Reformulation pour déceler les causes de l'action de l'élève et trouver une solution.
- Rappel du cadre de manière bienveillante
- En cas de non respect important ou répété des règles de vie :
 1. Formalisation des actions par écrit dans les documents de réparation d'objets ou de parole et actes.
 2. Accompagnement pour une Réparation – Conséquence – Retrait pour rééquilibrer la situation
- En cas de refus catégorique de collaborer : Rendez-vous familial avec l'enseignante et / ou la directrice pour en discuter
- En cas de non collaboration des parents : Conseil de discipline avec l'équipe éducative pouvant mener jusqu'à la radiation de l'élève.

Sécurité affective

Les enfants ont des besoins spécifiques liés au développement de leur corps, de leur pensée, du langage, de leur socialisation et de leur rapport au temps et à l'espace. C'est le respect de leurs besoins fondamentaux qui conditionne leur disponibilité pour apprendre mais aussi, leur santé et leur épanouissement.

La sécurité affective fait partie de ces besoins essentiels. À la maison, ce sont les parents qui apportent leur amour, attention et réconfort à l'enfant ; à l'école ce sont les enseignants qui deviennent les garants de la sécurité affective de l'élève en se montrant disponible et empathique dans une posture calme, chaleureuse et bienveillante.

Au cours d'une journée d'école, les élèves vivent des challenges liés à la vie en collectivité qui génèrent du stress à plus ou moins haute dose selon les enfants, et ils ont besoin de se tourner vers un adulte capable de réduire leur sentiment d'anxiété, de les aider à affronter la réalité et de trouver des solutions pour dépasser l'inconfortable. D'où l'importance d'une posture bienveillante des adultes et d'un environnement serein, sans cri, ni punition, ni menace. Lorsque ce besoin d'attachement à un adulte et de sécurité affective est satisfait à l'école, l'enfant est capable de s'ouvrir aux autres, de se consacrer aux apprentissages, et il est disponible pour explorer toutes ses capacités.

Sucette, doudou et objet transitionnel

Si votre enfant suce encore la sucette, nous vous demandons de ne pas l'attacher au doudou car ce sont deux objets très différents. La sucette répond à un besoin de succion du bébé jusqu'à ses 2 ans et le doudou est l'objet transitionnel d'attachement qui relie l'enfant à sa maison/à ses parents lorsqu'il est à l'école. Ainsi, le doudou est le compagnon des enfants au sein de notre école aussi longtemps qu'ils en expriment le besoin et même en primaire, tandis que la sucette doit rester à la maison. Mais pour les plus jeunes qui font leur rentrée à l'école, nous tolérons la sucette à la rentrée pour les temps de sieste ou de grosse émotion, elle reste dans le casier de l'élève tout le reste du temps, et l'objectif est de réduire progressivement son utilisation pour ne plus l'utiliser après les fêtes de Noël.

Il en va de même pour les enfants qui sucent encore leur pouce, nous le tolérons pour les temps de sieste ou après une grosse émotion dans l'objectif d'avoir acquis d'autres stratégies de réconfort pour Noël. Chers parents, si vous êtes concernés, venez en discuter avec l'équipe.

Attention, pour des raisons d'hygiène et de pratique, nous acceptons un seul doudou par jour et par enfant.

3. TRANSMISSION

L'équipe pédagogique de l'école internationale s'engage grâce à un plan de réussite personnalisé à mettre tout en œuvre pour permettre à chaque élève de progresser à son rythme au meilleur de ses capacités.

Tableau de correspondance des âges, des classes et des cycles

(Données à titre indicatif - Ce sont les compétences et la maturité de l'élève qui déterminent son niveau)

École maternelle		École primaire	
Âge de 2 à 6 ans	Cycle 1	Âge de 5 à 11 ans	
2/3 ans	Très petite section	Cycle 2	
3 ans	Petite section	5/6/7 ans	CP
4 ans	Moyenne section	7/8 ans	CE1
5/6 ans	Grande section	8/9 ans	CE2
		Cycle 3	
		9/10 ans	CM1
		10/11 ans	CM2
		11/12 ans	6 ^{ÈME}

4. DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

C'est grâce à une communication régulière et transparente entre l'école et les parents, mais aussi avec tous les professionnels de santé pour discuter des difficultés traversées, que chaque enfant peut se sentir soutenu et encouragé dans son développement et son devenir d'adulte. Divorce, décès, déménagement, perte, maladie... autant de challenges de vies que nous avons tous à traverser de prêt ou de loin. Nous invitons les familles à prendre rendez-vous avec les membres de l'équipe pédagogique et/ou administrative de l'école dès qu'ils en ont besoin. C'est avec respect et non-jugement, que nous pouvons ainsi accompagner au mieux l'enfant.

Communication parents/école

Notre école utilise l'application Classroom pour communiquer avec les parents.

Il s'agit d'une application téléchargeable sur un smartphone ou sur un ordinateur. Elle est exclusivement réservée aux parents d'élèves.

Klassroom remplace notre carnet de liaison. Elle est à regarder chaque soir pour vérifier les informations.

Cette application permet :

→ **Aux enseignantes** de poster des photos de la semaine, faire des rappels aux parents (ex : *Pensez aux bottes pour la sortie de mardi!*), demander un rendez-vous aux parents et proposer des créneaux horaires, faire un sondage auprès des parents (ex : *Qui sera présent au goûter-conférence de jeudi?*) , faire l'appel et vérifier les absences et retards.

→ **Aux parents** de voir les photos de la semaine, de demander un rendez-vous avec l'équipe pédagogique ou avec la direction, d'envoyer un message privé aux enseignantes pour donner une information ou poser une question sur son enfant (*équivalent du mail – l'enseignante répond uniquement en journée*), de visualiser le calendrier des événements de l'année.

Information des parents

À chaque rentrée scolaire, une réunion de rentrée est organisée durant le mois de septembre avec les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et la direction.

Les enseignants et/ou la directrice réunissent ensuite les parents d'élèves à chaque fois qu'ils le jugent utile pour des questions relatives aux acquis ou aux comportements scolaires de l'élève. La demande de rendez-vous s'effectue via Classroom.



Rendez-vous

Tout au long de l'année, les familles peuvent quand elles le souhaitent demander un entretien individuel avec l'enseignante de la classe ou avec la direction via l'application Classroom.

Ces rendez-vous sont proposés systématiquement aux parents à la fin du 1^{er} et du 3^{ème} trimestre (généralement en décembre et en mai).

Livret de progression scolaire

Un livret de progression et de réussites scolaires est constitué tout au long de l'année. Les parents peuvent le consulter lors des rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique et ils le signent à la fin de chaque année scolaire. En cas de changement d'école, ce livret est remis à la famille et/ou selon les besoins directement au nouvel établissement.

Gestion positive des conflits et médiation

En cas de mésentente entre les parents, les enfants et l'équipe pédagogique de l'école, la médiation issue de la méthode de la communication bienveillante sera utilisée. Dans un premier temps, un rendez-vous individuel avec la directrice et chaque partie prenante au conflit sera organisé en toute bienveillance, afin de déterminer les besoins et les inconforts de chacun. Dans un second temps, un rendez-vous de groupe avec toutes les parties prenantes au conflit sera organisé avec la directrice, afin de parvenir à une issue positive pour tous. L'appel à un médiateur tiers peut être envisagé par nécessité.

5.USAGE DES LOCAUX: Santé et Civisme

CIVISME

L'accès des locaux scolaires aux personnes étrangères au service est soumis à l'autorisation de la directrice d'école. Tout acte de dégradation volontaire, de vandalisme sur les locaux, sur le matériel, les livres de l'école, est interdit. Dans un souci de responsabilisation des conséquences des actes des enfants, les parents et les enfants concernés seront sollicités pour aider à solutionner les dégâts, par la réparation, le remplacement ou le rachat du matériel endommagé.

Il est formellement interdit d'apporter dans l'établissement des objets dangereux (objets tranchants, couteaux, pétards, allumettes) ou de valeur (smartphone, argent ou bijoux de valeur).

Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser leur téléphone portable dans l'intégralité de l'établissement.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les animaux sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement ainsi que devant le portail de l'école.

Le matériel scolaire et pédagogique de l'école sont la propriété exclusive de l'École Internationale du Bassin d'Arcachon et il est formellement interdit aux enfants de les apporter à la maison. Nous comptons sur la coopération des parents pour ramener immédiatement TOUT le matériel trouvé dans les cartables de leur enfant (stylos, couverts, ciseaux, légos ...).

SANTÉ

De manière générale et pour des raisons évidentes de santé publique, les bonbons, biscuits, gâteaux et sucreries sont interdits à l'école en dehors des moments exceptionnels de partage pour les anniversaires et fêtes d'école. Seuls les crudités, galettes salées, fruits frais, compotes, fruits secs ou mini sandwich salés sont autorisés pour les en-cas de la journée.

Les enfants intolérants ou allergiques doivent impérativement avoir un PAI de leur médecin traitant. (voir ci-dessous « maladie »)

Maladie

Aucun enfant malade ne peut être admis à l'école. Pour guérir, le corps a besoin de calme, de repos et de sommeil et l'école n'est pas le lieu approprié.

Les enfants malades ne seront pas gardés à l'école, la famille sera appelée et devra venir chercher l'enfant au plus vite.

Il est interdit à l'équipe de l'école d'administrer tout médicament qui ne sera pas prévu dans le cadre d'un PAI. Il est donc interdit aux parents de donner des médicaments aux enfants pour le temps scolaire. Sur demande auprès de l'équipe éducative, ils peuvent venir durant la journée administrer eux-mêmes les médicaments.

Tout enfant atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire, nécessitant des dispositions de scolarité particulière, doit pouvoir fréquenter l'école. A la demande des parents dont l'enfant présente des troubles de santé évoluant sur une longue période, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis au point sous la responsabilité du Médecin Traitant de l'enfant, en liaison avec l'équipe pédagogique.

Poux

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux et d'en informer l'enseignant. Il existe des shampoings préventifs (même en magasin bio) intéressants à utiliser si votre enfant fréquente régulièrement d'autres enfants, et particulièrement les centres de loisirs ou colonies de vacances.

Aucun enfant avec des poux ne peut être admis à l'école. Les parents doivent faire les traitements requis sur deux jours consécutifs puis 15 jours après. Si nous observons un cas de poux à l'école, l'enseignante prévient les parents concernés ainsi que l'ensemble de la classe pour lancer un programme préventif (observation de la chevelure de votre enfant et shampoings préventifs). Les parents récupèrent dans un sac fermé les draps, doudous, vêtements et doivent soigneusement les laver.

Urgence

En cas d'urgence, les services compétents seront contactés (Samu et/ou pompiers). Les parents seront ensuite prévenus dès que possible. En cas d'accident ou d'indisposition, la famille est avisée par le moyen le plus rapide. La fiche d'urgence remplie par la famille, au début d'année permet de visualiser les dispositions à prendre dans l'éventualité d'une hospitalisation. Les numéros de téléphone et informations sont à mettre à jour en cas de besoin : la famille doit en informer la directrice ou l'enseignante tout au long de l'année.

En cas d'absence de mise à jour des informations sur la fiche d'urgence, l'école et ses membres ne pourront être tenus pour responsables.

Les écrans

Dans le cadre de notre programme d'éducation à la paix pour intégrer le réseau des écoles UNESCO, les supports audio-visuels utilisés au sein de l'école (livre, musique, livre-audio et vidéo) répondent à des exigences spécifiques. Nous utilisons et encourageons **uniquement** ceux qui favorisent le développement des compétences psychosociales et le bien-être de l'enfant. C'est à dire les supports permettant aux enfants de s'identifier aux personnages, qui ont un comportement respectueux ou qui sont recadrés avec justice et bienveillance à chaque dérapage, qui utilisent des moyens de communication et de gestion de conflit réalistes et pacifiques et dont l'histoire correspond à un code de valeurs positives et bienveillantes pouvant tenir lieu d'exemple à suivre.

Ainsi, nous invitons les parents et familles à jouer le jeu avec nous en limitant les écrans de manière générale et en choisissant des programmes adaptés à l'âge de vos enfants en fonction des recommandations des pédopsychiatres spécialisés, à savoir aucun dessin animé marketing à la mode. Il a été maintes fois prouvé que les enfants s'identifient aux personnages des dessins animés et des émissions qu'ils regardent, et tout leur comportement relationnel en est influencé.

Pour que les temps de récréations et de jeux libres entre les enfants puissent être respectueux et harmonieux, il est de notre responsabilité d'adulte, parents et enseignants, de veiller ensemble à montrer aux enfants des images qui leur offrent une influence positive, réaliste et constructive, des exemples qui puissent les aider dans leur vie relationnelle (au lieu de les bloquer, de les violenter ou retarder).

Voici une liste de programmes recommandables qui vont dans ce sens :

- Documentaire en tous genre (voyage, animalier, cuisine, musique, sport, danse, art, bricolage ...)
- Émissions pour enfants de vulgarisation scientifique comme « C'est pas sorcier » ou « Il était une fois... la vie/Once upon a time... Life » ou « Science Max-Experiment at large »
- Si vous souhaitez montrer quelques dessins animés à vos enfants, voici nos recommandations afin d'alterner les genres et d'améliorer son anglais (disponible en ligne ou en coffret dvd) :

Maternelle et primaire :

- Héro : « Caillou Cartoon » ou « Daniel Tiger's Neighborhood »
- Héroïne ou mixte : « Lily's Driftwood Bay » ou « Justin' Time »

Uniquement primaire :

- Héroïne « DocMcStuffins »
- Héro : « Sid the science Kid »

6.VÊTEMENTS

- **Marquage**

Nous vous remercions de marquer les vêtements et affaires de votre enfant, en écrivant son prénom LISIBLEMENT en **minuscule cursive** afin que tous les élèves de l'école soient capables de lire et déchiffrer eux-même le prénom de leur camarade.

Le vendredi précédant les vacances scolaires, les parents récupèrent le sac de change et doivent amener un nouveau sac de vêtements chaque lundi de rentrée, en veillant à ce qu'ils soient adaptés à la saison.

- **Tenue confortable**

Au sein de notre école, sont valorisés les jeux en extérieur, la liberté de mouvement et la découverte de l'environnement par les sens. Ainsi notre équipe pédagogique laisse les enfants s'asseoir et jouer sur le sol, sauter dans les flaques d'eau, gratter la terre avec les mains et autre plaisir d'enfant.

→ Nous invitons donc les parents à garder les belles tenues pour le week-end et à choisir des vêtements confortables plutôt sport pour les journées d'école. Nous demandons également de toujours prévoir une tenue de rechange (même en primaire), au cas où les enfants en auraient besoin.

- **Tenue neutre et correcte exigée**

L'école est aujourd'hui une opportunité pour les enfants de se tenir loin des modèles de violence et de discrimination véhiculés dans de nombreux médias, les élèves ont ainsi une chance merveilleuse de pouvoir développer leurs compétences relationnelles grâce à des valeurs de respect, de dialogue et de bienveillance, et leur imaginaire grâce à leurs ressources créatives personnelles.

- C'est pourquoi dans le cadre de notre programme d'éducation à la paix, **aucun vêtement ni accessoire représentant des images de film ou dessin animé quel qu'il soit ou encore des dessins au caractère violent ou discriminatoire est accepté dans l'enceinte de l'école**. Aucun vêtement, ni chaussette, ni chaussure, ni casquette, ni accessoire, ni cartable ou trousse de ce genre ne pourra être toléré. Nous vous remercions de votre collaboration.
- Les modes de vêtements évoluent au fil des ans. Bien que l'on assiste à une tendance d'homogénéisation des styles de vêtements entre les enfants et les adultes, nous demandons à tous les parents de rester attentifs et de veiller à **choisir des vêtements adaptés à l'école et à l'âge de votre enfant pour éviter les tenues vulgaires, trop dénudées ou trop 'déchirées'**. **Les gros bijoux et le maquillage ne sont pas tolérés en dehors du carnaval.**

- **Autonomie**

À l'école, petit à petit, nous apprenons à vos enfants dès le plus jeune âge à être autonome pour s'habiller et se nourrir. Cela est possible uniquement si les parents nous aident en prenant en compte ces demandes :

- Choisir des sous-vêtements, vêtements, manteaux et chaussures que votre enfant est capable de mettre et d'enlever tout seul.
- Choisir une gourde de 33 et maximum 50cl que l'enfant peut ouvrir et fermer tout seul.
- Choisir un sac/cartable pratique que l'enfant peut porter ou tirer tout seul.

7. BILINGUISME EN IMMERSION

Respect du rythme de l'enfant

- À l'école internationale du Bassin d'Arcachon, nous ne forçons jamais un élève à parler anglais, nous l'invitons et nous patientons jusqu'à ce qu'il soit prêt. Forcer un enfant à aller dans des apprentissages, peut créer des blocages très néfastes pour la suite de sa scolarité. Nous vous invitons à avoir aucune attente pour le premier trimestre, et à laisser votre enfant observer, écouter, progresser à son rythme en anglais. L'apprentissage par immersion commence toujours par une période d'apprentissage intérieur avant de se révéler et de s'exprimer tranquillement au rythme de l'enfant.

C'est après 3 années à temps plein passées dans notre établissement que votre enfant aura déjà acquis une bonne compréhension et expression orale. Pour soutenir votre enfant et accélérer son apprentissage de l'anglais, nous vous invitons à la maison à mettre en anglais TOUS les programmes que votre enfant regarde et à écouter le maximum de chansons en anglais. De même vous pouvez envisager une petite excursion dans un pays anglophone pour l'été 2020, afin de donner un sens à ses apprentissages et une motivation à votre enfant.

Laisser l'enfant se corriger tout seul

- À l'école internationale du Bassin d'Arcachon, nous ne reprenons pas un élève lorsqu'il a fait une erreur en anglais (sauf nécessité pour un apprentissage spécifique). Il a été étudié et démontré que reprendre sans arrêt les erreurs de langage d'un enfant sabote son estime, tandis que le laisser librement s'exprimer lui donne assez de confiance pour oser prendre la parole et corriger de lui-même peu à peu toutes ses erreurs. Nous vous invitons à adopter la même méthode à la maison, afin que votre enfant arrive rapidement à s'exprimer en anglais.

Exemple : Votre enfant vous dit « I name is Céline ! » (au lieu de : « My name is Céline »)

8. DÉPART DE L'ÉCOLE

- Le départ d'un élève de notre établissement et la transition vers sa nouvelle école sont pris avec beaucoup de considération et l'équipe pédagogique accompagne les familles, avec comme intérêt primordial celui du bien-être de l'élève. Chaque famille reçoit le dossier complet de la progression de la scolarité de son/ses enfant/s au sein de l'École Internationale, avec toutes les appréciations et notations nécessaires aux exigences requises par le nouvel établissement d'accueil en français ou en anglais.
- En cas de départ anticipé de l'élève en cours d'année à l'initiative des parents, ces derniers doivent prévenir la direction par mail et lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. Les frais de scolarité de tout mois entamé sont dus. Les frais optionnels seront facturés au prorata et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.
- En cas de non respect des règles de l'école par l'élève ou par ses parents, la direction procède à la radiation de l'élève en cours d'année et les parents sont prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais de scolarité de tout mois entamé sont dus. Les frais optionnels seront facturés au prorata et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.
- En cas de non-respect des règles de l'école par l'élève ou par ses parents, la direction se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription de l'élève en fin d'année scolaire et les familles seront invitées à chercher un nouvel établissement scolaire.

9. RÈGLEMENT FINANCIER

Les parents ont signé et se sont engagés à lire le règlement financier de l'école internationale lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

10. RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'école est établi par la direction en concertation avec l'équipe pédagogique de l'École Internationale du Bassin d'Arcachon.

Ce règlement peut être complété ou modifié selon les besoins au cours de l'année (*voir période de mise à jour en première page*) et est disponible sur le site internet de l'école ou sur simple demande auprès de la direction.

L'admission à l'école de tout élève implique, de la part des personnes ayant l'autorité parentale, l'approbation de ce règlement.

En cas de non respect de ce règlement intérieur, les familles seront prévenues par écrit et seront invitées pour en discuter avec l'équipe pédagogique afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

L'École Internationale du Bassin d'Arcachon ne peut pas être un lieu d'épanouissement idéal pour tous les enfants. Si un enfant met la sécurité ou le bien-être des autres élèves en péril, l'équipe pédagogique aidera la famille à trouver un autre établissement scolaire plus adapté aux besoins spécifiques de leur enfant.

En cas de conflit avec l'École Internationale, les parents ont la possibilité de solliciter gratuitement une médiatrice professionnelle et juriste, afin de trouver une solution amiable :

Madame Basconès Charline : charline@dialogetvous.fr - 06.76.51.47.72

Date :

Prénom de l'enfant :

Signature des deux parents (ou responsables légaux) précédés par la mention lu et approuvé :

Père/tuteur :

Mère/tutrice :